

Favoriser le domicile ? Vraiment ?

La CNAM oublie les acteurs de terrain dans sa stratégie d'efficience



Dans un contexte budgétaire extrêmement tendu, la CNAM a publié son rapport Charges et Produits pour 2026 avec l'ambition affichée d'améliorer l'efficience de la dépense de santé et de contenir celle-ci, pourtant dans un contexte de vieillissement de la population. Parmi les axes évoqués : renforcer l'ambulatoire, favoriser le retour à domicile, s'appuyer sur les outils numériques, notamment. Autant d'orientations dont l'UPSADI salue la cohérence avec les besoins du système de santé et des patients.

Cependant, une omission majeure interroge : les prestataires de santé à domicile (PSAD) ne sont à aucun moment identifiés comme un levier d'action, alors même qu'ils assurent aujourd'hui, de manière concrète et structurée, la prise en charge de plus de 4 millions de patients à domicile.

▪ Un virage ambulatoire sans relais extra-hospitalier ?

Le rapport reconnaît que le domicile est une réponse nécessaire à la crise hospitalière. Il fixe d'ailleurs l'ambition d'atteindre 80 % de chirurgie ambulatoire d'ici 2026. Un objectif ambitieux, mais qui ne pourra être tenu que si les relais extra-hospitaliers sont pleinement mobilisés. Or, il **omet de reconnaître les PSAD comme des partenaires de terrain essentiels**, capables de soulager l'hôpital, faciliter les retours à domicile, éviter les réhospitalisations, et proposer une alternative moins coûteuse que l'hospitalisation ou l'HAD lorsque la situation le permet tout en garantissant qualité, proximité et sécurité.

▪ Le numérique, sans les acteurs du domicile ?

Autre paradoxe du rapport : il valorise à juste titre le **numérique en santé comme levier d'efficience**... tout en maintenant **les PSAD à l'écart des outils de coordination** (Mon Espace Santé, DMP, etc.), alors qu'ils interviennent quotidiennement auprès des patients les plus fragiles.

▪ Réguler, oui. Fragiliser, non.

La CNAM évoque également le besoin de régulation des dispositifs médicaux, citant notamment la PPC. Cette nécessité, les PSAD ne la contestent pas : des travaux sont d'ailleurs en cours en ce sens avec la HAS. Mais **cette approche ne peut se limiter à une logique tarifaire** en stigmatisant un secteur entier, d'autant que la PPC n'est qu'un exemple parmi d'autres d'une filière domiciliaire qui fonctionne. Nous invitons donc la CNAM au plus grand discernement sur ce sujet.

▪ Les PSAD : une solution efficiente, pas une variable d'ajustement

Les PSAD sont **des partenaires de terrain, pas des rentes**. Leur absence du rapport comme acteur de la transformation interroge :

- Comment réussir le virage domiciliaire sans eux ?
- Comment faire des économies durables sans mobiliser ceux qui en génèrent déjà ?
- Comment parler de coordination sans intégrer les professionnels du domicile au numérique en santé ?

Si la CNAM entend faire de l'ambulatoire une priorité structurante, elle devra admettre que, par voie de conséquence, les dépenses en ville évoluent à un rythme supérieur à celui de l'ONDAM. À défaut d'un tel réajustement, le secteur du domicile est exposé à un risque de fragilisation structurelle, susceptible de compromettre la soutenabilité globale de l'organisation des soins.

Nous appelons donc la CNAM à ouvrir sans délai un débat sur l'évolution des équilibres budgétaires entre l'hôpital, la ville et le domicile en vue d'une **révision de la stratégie d'efficience** qu'elle porte, pour y intégrer pleinement les PSAD, dans un esprit de cohérence, d'équité et de responsabilité collective.

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47